

Communiqué de presse

Paris. le 31 mars 2022

Annulation de l'épreuve du CAPES d'Histoire-Géographie : une honte!

Les candidates à la session 2022 du CAPES d'Histoire-Géographie ont été averties ce lundi 28 mars que l'épreuve écrite, passée vendredi 24 mars, a été annulée. En cause, une erreur d'impression de la part du ministère, qui a imprimé le fond de carte au dos de la page des consignes, le rendant impossible à corriger. L'épreuve est reportée au 12 avril.

Cette erreur plonge les candidat·es dans des difficultés multiples. D'une part, les candidat·es éloignées des centres d'examen devront prendre leurs dispositions pour s'y rendre de nouveau, et engager de ce fait des frais supplémentaires. D'autre part, rien n'est prévu pour les autorisations d'absences pour passation des concours données aux personnels déjà en poste, et notamment les contractuel·les alternant·es. Enfin, les épreuves du concours externe spécifique de Mayotte, mais également les épreuves orales du concours interne, ont lieu le même jour.

Cette nouvelle preuve de légèreté coupable de la part du ministère vient toucher une génération d'étudiant·es qui sont les cobayes de la réforme des concours de recrutement d'enseignant-es et de la formation initiale. En effet, dans les différents cas de figures ces étudiant·es ont été confronté·es à une année impossible liée au fait que le concours est passé désormais en fin de M2 pour l'année 2022. La belle aubaine pour le ministère qui précarise ainsi davantage les futures enseignant-es, en décalant d'une année le statut de fonctionnaire stagiaire (après le M2), les laissant sous statut d'étudiant-e. Pour beaucoup d'entre eux-elles, cette année aura été un véritable marathon: validation du master, préparation du CAPES et stages en responsabili-

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris

© 01 58 39 30 12

rightary fede@sudeducation.org
rightary rightary www.sudeducation.org

té dans des établissements en tant que contractuel-les trop peu rémunéré-es!

SUD éducation réaffirme avec force qu'il faut abroger cette réforme inacceptable, génératrice de tri social entre étudiant·es en allongeant la durée globale du cursus.

En attendant, SUD éducation exige du ministère :

- le renouvellement immédiat de leurs droits à absences pour la session du 12 avril 2022
- une prise en charge financière intégrale à hauteur des frais engagés pour la session du 24 mars 2022
- une communication immédiate du ministère sur ces deux points, pour rassurer l'ensemble des candidat·es

Fédération SUD Éducation

② 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris

© 01 58 39 30 12

■ fede@sudeducation.org ⊕www.sudeducation.org

